

220C0200 AV142

16 janvier 2020

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

La société Elliott Investment Management, L.P. a fait la déclaration d'intention (cf. notamment D&I 219C1736 du 27 septembre 2019, 219C2175 du 5 novembre 2019, 219C2705 du 12 décembre 2019 et 220C0024 du 3 janvier 2020 :

« Elliott Investment Management, L.P., a pris connaissance de la surenchère de Capgemini sur son offre publique d'achat visant les actions d'ALTRAN TECHNOLOGIES.

Elliott Investment Management L.P., agissant en qualité de gestionnaire discrétionnaire de Elliott International L.P., Elliott Associates L.P. et The Liverpool Limited Partnership (ensemble, les « Fonds Elliott ») envisage de poursuivre les acquisitions d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES et/ou les acquisitions d'instruments financiers relatifs aux actions ALTRAN TECHNOLOGIES, en fonction des opportunités et des conditions de marché.

Les Fonds Elliott n'agissent de concert avec aucune autre personne.

Les Fonds Elliott n'ont pas l'intention d'apporter à l'offre publique visant les actions ALTRAN TECHNOLOGIES, dont la clôture interviendra le 22 janvier 2020, les actions qu'ils détiennent et viendraient à détenir. »
